

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

L'Assassinat du Juif ZANA

Tunis, le 7 Mars 1902

HAINE D'APACHES!

Malgré les nouvelles rassurantes que nous avons reçues, il y a quelques jours, nos affaires ne semblent pas marcher comme sur des roulettes, loin de là, surtout celles des chemins de fer...

M. Berthelot, après nous avoir rendu le service immense de nous avoir fait débarrasser du triste Millet, n'a pas encore pu digérer la façon plus que cavalière de M. Delcassé à son égard le jour de l'interpellation de l'honorable député de Paris. Malgré plusieurs interventions, M. Berthelot, pour se venger du Ministre, ne veut pas démentir de son projet de faire écouler les phosphates de Kalaât-es-Senam sur Souk-el-Khemis-Béja-Mateur-Bizerte sous le prétexte fallacieux de diminuer l'énorme garantie d'intérêts que le Gouvernement français sert annuellement au Bône-Guelma.

M. Berthelot a derrière lui des députés — et non des moindres — qui, pour des raisons que nous ignorons totalement, ont juré au Bône-Guelma une de ces haines d'Apaches et la manifesteront toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion. Celle de Kalaât-es-Senam tombe à souhait.

Il s'agirait pourtant de ne pas faire supporter à la Tunisie, qui n'en peut mais, les pas de clercs des grands chefs du Bône-Guelma, si pas de clercs il y a eu..., et du Ministre des Affaires étrangères.

Nous pouvons affirmer à M. Berthelot que la population française ne se solidariserait pas avec eux et qu'elle ne pétitionnera pas pour conserver cette Compagnie si le Gouvernement se décidait un jour à racheter son réseau. Le personnel lui-même, petit ou gros, n'est que tout juste satisfait de son sort et verrait avec joie le Bône-Guelma passer aux mains de l'Etat.

Mais comme dit le proverbe, faute de grives on est bien

obligé de manger des merles, aussi préférons-nous encore voir les locomotives du Bône-Guelma franchir les fertiles vallées actuellement désertes que de n'en point voir du tout. Nous adjurons l'honorable député de Paris de mettre une sourdine à ses ressentiments, de se rappeler les sympathiques ovations qui l'ont accueilli à Tunis et en considération des amitiés sincères qu'il a laissées parmi nous d'oublier les sarcasmes du Ministre osant venir, du haut de la tribune française, défendre des actes inqualifiables parce qu'il les avait peut-être couverts, d'un déséquilibré qui, si on ne lui avait fendu l'oreille à temps, aurait conduit irrémédiablement ce pays à la ruine...

M. Pichon est obligé de réparer le mal fait et c'est à cette besogne qu'il s'attache actuellement. Il aura fort à faire mais ce travail, étant donné la situation importante qu'il occupe, n'est pas au-dessus de ses forces. La Colonie fonde le plus grand espoir sur lui, et sa confiance est si grande qu'elle espère qu'il saura vaincre tous les obstacles jetés sur sa route.

Que sa bonne étoile le serve comme elle l'a servi en Chine et vienne à notre aide.

Intérim.

Nous avons appris avec émotion l'accident arrivé à M. Waldeck-Rousseau, Président du Conseil des Ministres.

Nous formons des vœux pour le prompt et heureux rétablissement de celui qui, en trois années de ministère, sut mener à bien l'œuvre gigantesque de défense républicaine.

LA RÉDACTION.

Billets du Vendredi

L'HUISSIER SEBAUT

Pour un peu le Promeneur demanderait qu'on monte en épingle de cravate la belle barbe de l'huissier Sebaut.

Il verse un pleur sur la sage décision prise par cet homme de ne pas solliciter de ses électeurs le renouvellement d'un mandat qu'ils s'empresseraient, très certainement, aujourd'hui de ne pas... lui renouveler.

Est-ce affaibli de barbes car notre confrère, lui aussi, a une jolie barbe, qui lui fait regretter cette regrettable décision?

— Il sort les mains nettes, clame-t-il.

— Les mains nettes? Qu'est-ce que cela veut dire? Qu'il n'a pas cherché à augmenter ses revenus?

Mais ils sont respectables ces revenus: trente-cinq à quarante mille francs par an.

C'est un joli denier pris sur la misère du peuple. Il a fallu en faire des saisies et des procès-verbaux de ventes par autorité de justice.

Il y a des fonctions — et celle d'huissier est bien de celles-là — qui sont notoirement incompatibles avec un mandat électif.

L'honorable Procureur de la République l'a si bien compris que, par une mesure détournée aucun huissier ne pourra briguer les suffrages des électeurs du 3^e Collège aux prochaines élections.

Il faut être fou d'aller pour donner sa voix à un homme qui, le lendemain, viendra vous saisir.

P...

Il paraît qu'il existe à Constantine un journal intitulé la Voix de France, comme celui de Tunis.

Il a comme rédacteur en chef un coreligionnaire de Kiki Bahar, d'origine marocaine ou tunisienne, on ne sait au juste qui semble vouloir faire au chef-lieu voisin la même sale et vilaine besogne que son confrère tunisien.

Il daube à plume que veux-tu sur les vaillants colons d'Algérie qu'il accuse — comme Kiki — de vouloir s'enrichir en faisant suer le burnous.

Mais les Algériens ne sont pas fabriqués de la même trempe que leurs compatriotes de Tunisie. Aussi ont-ils promis au Kiki constantinois de lui casser les reins s'il persistait dans la voie dangereuse où il s'est engagé.

Celui-ci semble se l'être tenu pour dit car le ton de son journal n'est plus le même et le burnous n'est plus traité d'essence supérieure au roumi, ni de victime de la rapacité du colon...

Il n'y a rien de tel que la menace d'une bonne trique pour faire marcher droit les folliculaires payés par les chéchiâs injustement mécontents.

Regrettable Polémique

Ce n'est pas sans regret, comme nous l'avons dit, que nous avons vu notre confrère Lecore-Carpentier partir en guerre contre notre ami Bellot, vice-président de la Chambre de Commerce et l'accuser de s'être servi de son mandat au profit de ses intérêts privés.

Des faits précis ayant été articulés notre ami les a déferés à la police correctionnelle qui a condamné, par défaut, il est vrai, notre confrère à cent francs d'amende et quinze cents francs de dommages-intérêts...

Cette condamnation pourrait paraître modérée si l'on ne tenait compte des relations plutôt amicales qu'entretient le directeur de la Dépêche avec la magistrature et de la croix de la Légion d'honneur qui brille sur sa poitrine.

Une nouvelle accusation ayant été lancée, une nouvelle assignation a été envoyée.

Nous avons voulu savoir si le nouveau grief reproché au vice-président de la Chambre de Commerce au sujet de l'éviction d'un M. X..., adjudicataire provisoire des Magasins Généraux de Tunis, était plus fondé que l'autre.

Et nous sommes allé chercher nos renseignements dans les procès-verbaux de la Chambre de Commerce.

Eh, bien! contrairement à ce qu'a avancé notre confrère, et malheureusement pour son affirmation, M. Bellot, n'assistait pas à la séance du 6 mars 1900 qui a repoussé la candidature de ce M. X... par six voix contre deux.

Le procès-verbal signale la présence de MM. Homberger, Coste, Arnaud, Assereto, Peloni et Charbert, et l'absence de MM. Bellot, Lefebvre, etc., etc.

C'est sur des renseignements fournis par la Direction des Finances à la Municipalité qui les avait transmis à la Chambre de Commerce que M. X... n'a pas été agréé.

Fort de ces renseignements, nous avons essayé d'arrêter une polémique qui causait autant de chagrin aux amis du directeur de la Dépêche qu'à ceux de M. Bellot, malheureusement nos démarches n'ont pas réussi et nous avons vu avec regret continuer, dans les deux quotidiens une polémique que tout le monde déplore.

Nous prions notre confrère de reconnaître loyalement ses erreurs et nous sommes sûr que notre ami M. Bellot abandonnera des poursuites qu'il n'a engagées que parce que son honneur était trop engagé pour qu'il fasse fi des accusations lancées contre lui.

Ainsi que nous le présumions l'affaire du commissaire-priseur de Salancourt n'est pas encore terminée...

Les commerçants qui ont vu leur passer sous leur nez les cent mille francs de bénéfices qu'ils espéraient réaliser sur l'actif de la Maison Universelle vont porter leur affaire devant le tribunal de commerce de Paris après le jugement d'incompétence inexplicable rendu par celui de Tunis!

Nous ne croyons pas que M. de Salancourt ait beaucoup à gagner à cette substitution de tribunal qui pourrait lui coûter sa lucrative charge.

En attendant la solution de ce procès, on est étonné, dans certains milieux, que M. le Procureur, dont on connaît la droiture de caractère, n'ait pas encore fait suspendre de ses fonctions un officier ministériel qui, jusqu'à preuve du contraire, paraît avoir manqué gravement aux devoirs de sa charge.

Contrôleur Étrange

Il ne sera pas question ici de quelque contrôleur de tramélecs de la Compagnie française. M. Pavard n'en a que d'impeccables, et il serait étrange de qualifier d'idem des employés qui ne sont qu'excellents.

Il ne s'agit pas non plus d'un contrôleur de wagons-lits, bien que l'espèce en ait été immortalisée par Alexandre Brissot : que M. Noblemaire se tranquillise donc, ce n'est pas à son personnel que j'en ai.

Celui dont la conduite sert de thème à cet article appartient à cette catégorie spéciale de vice-consuls de France connus sous la dénomination de Contrôleurs civils.

Pour attaquer mon sujet sans plus de vains propos préambulaires, je vous dirai qu'il est, à l'intérieur de la Tunisie, une ville que je juge oiseuse de vous désigner moins vaguement, dotée d'un Contrôleur civil, M..., ou plutôt, non, à quoi bon le nommer?

Or, notre journal, s'étant payé le luxe d'avoir un correspondant attiré — et particulier, « if you please! — il arriva audit correspondant de nous envoyer sur les faits et gestes de ce M^r X... (nommons ainsi le Contrôleur en question) des lettres empreintes d'un cachet indéniable de vérité, et par cela même bien peu faites pour être de son goût... Vous pensez que celui-ci ne doit point tenir notre correspondant en bien grande affection. Vous pensez juste.

M. X... cultive pour le brave homme qui nous adresse sa bonne copie, une aversion, mais une de ces aversions qui frisent la haine⁽¹⁾.

En voici une preuve entre mille. L'autre jour, un monsieur qui s'intéressait à la situation d'un Français que des déboires réitérés avaient réduit au paroxysme de la misère, se présenta chez le contrôleur solliciter pour le malheureux un secours indispensable, ou quelque travail, je ne sais au juste.

Il fut reçu de la belle façon que je vais essayer de rendre:

« Comment! vous osez vous présenter chez moi. Vous en avez un toupet, vous!

— Je ne vois pas...

— Ah! vous ne voyez pas? Vous oubliez que vous êtes chez le vice-consul de France....

— Votre demeure n'est pas inviolable, je pense, Monsieur le vice-consul...

— Si, si, Monsieur, lorsqu'on est un des habitués de X.... (ici le nom de notre correspondant), et qu'on est de ses amis, il faut y regarder à deux fois avant de passer le seuil de ma demeure! Lorsqu'on fréquente chez les écrivains, sale engeance, soit dit entré nous, et ce qui est pis des gens qui écrivent contre moi, comme M..., on ne vient pas me demander un secours que je n'accorderai pas!

L'irascible administrateur finit cependant par accorder l'obole sollicite, ayant reconnu que son visiteur n'était nullement l'ami de notre correspondant, et que s'il allait parfois chez lui, cela ne tirait pas à conséquence.

Malgré cela, je ne puis m'em-

(1) Je n'ai connu, à ce jour, que des coiffeurs, qui frissent quelque chose; et voilà que je parle d'aversion qui frise la haine: serais-je en train de divaguer, par hasard?

Anciennes Brasseries Mosser et Oppermann

pêcher d'exprimer ma profonde stupéfaction de l'étrange attitude de ce fonctionnaire, qui, tenant un de ses administrés en horreur, pour avoir dit sur son compte de dures vérités, tient par la même occasion en anathème tous ceux qui, de près ou de loin ont pu avoir des relations avec l'individu abhorré,

Cette exécution est d'autant moins de mise que la population que M. X... tient sous sa férule est une population tranquille et paisible, point belliqueuse pour un maraîchis; ce qui n'explique en rien l'animosité que le digne contrôleur nourrit pour elle.

Il devrait, au contraire, profiter des sentiments pacifiques de ses administrés, et marcher de concert avec eux dans cette voie. Parce que, s'il persistait dans ses accès atrabillaires, on lui objecterait avec raison que sa qualité de Français datant de peu, il conviendrait d'avoir plus de prévenances et de moins rudoyer des gens auxquels leur titre de Français-nés donne droit à plus de ménagements.

Sur ce, je clos mon article, espérant que M. X... saura utiliser les conseils « d'ami » que Néchoa lui donne, lui réitérant qu'on ne s'aliène pas en vain les sympathies de ceux qu'on dirige.

Vous avez, monsieur, plus à gagner qu'à perdre en vous montrant affable et moins... grincheux: je vous rabache là une vérité pas bien neuve; tirez en telle morale qu'une saine raison vous dictera.

Néchoa

Troisième Collège Electoral

ÉLECTIONS DU 16 MARS 1902

Circonscription de Tunis (2 Sièges)

MM. FOUQUET, ouvrier typographe, directeur de l'Imprimerie de l'Association Ouvrière, vice-président de l'Union des Travailleurs français, DÉLÉGUÉ SORTANT.
CH. LEFÈVRE, avocat.

Circonscription de Béja (1 Sièges)

M. le docteur PERRIER.

Circonscription de Sousse (2 Sièges)

M. PERGOLA, avocat.

Nos Échos

Le bruit court que la Société du Casino de Monte-Carlo aurait loué notre casino-théâtre et le pavillon du Belvédère.

S'il en est réellement ainsi, nous ne pourrions que féliciter la Compagnie des Stations hivernales africaines du Nord d'avoir loué à cette Société qui a d'autres procédés d'exploitation que les Donchet et les Eyssautier, d'impérissable mémoire.

Cet écho était déjà composé et mis en page lorsque nous avons appris qu'il ne s'agissait pas de la Société de Monte-Carlo mais de M. Sammarcelli, agissant pour le compte de plusieurs actionnaires de ladite Société.

Notre confrère de la Dépêche fait un panégyrique de bon augure.

Nous rappelons que le bal des commerçants est à fixé demain samedi 8 mars.

Les personnes qui désireraient y assister sont priées de retirer au plus tôt leur carte chez MM. Faure, Rosset-Bressand ou Danquin.

Des indiscretions nous permet-

tent d'affirmer que ce bal sera comme celui de l'année dernière, le clou de la saison.

Toute la haute et élégante société féminine se promet d'y assister revêtues de toilettes les plus riches. On parle notamment du costume genre directoire de Mme X... qui fera sensation, du reste ce costume n'ajoutera rien aux charmes de Mme X... qui est une des plus jolies femmes de Tunis tant sous le rapport de la beauté du visage que du corps.

Nous avons appris avec plaisir l'élévation au grade d'officier du Nichan de M. Colomb, le sympathique directeur du *Magasin Général*.

Nos amicales félicitations.

Un lupanar à boucler.

Il existe dans une rue que nous ne voulons pas désigner aujourd'hui, mais que la police trouvera aisément si elle veut s'en donner la peine, un lupanar fréquenté principalement par des jeunes gens mineurs et de vieux messieurs.

Nous savons bien qu'en Tunisie il ne faut pas s'étonner outre mesure de ces mœurs qui sont pratiquées par des hommes jouissant de la considération publique, néanmoins il est dégoûtant d'apprendre que ces hommes tiennent le haut du pavé et sont salués chapeau bas!

Pouah! les sales personnages.

Nous avons appris, avec plaisir, l'élection de M. Antoine Rey, l'entrepreneur bien connu, à la présidence de la société de bienfaisance italienne.

Toutes nos félicitations au nouveau président.

Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens, c'est évident, mais, néanmoins, il est pénible d'apprendre qu'un homme qui a eu l'insigne honneur de porter les galons d'officier, d'être même un brillant officier, soit réduit, pour vivre, à se faire rinceur de verres dans un bar.

Ce serait le cas d'un ancien officier de notre ville qui, après avoir démissionné puis quitté sa femme pour suivre une gourgandine de bas étage, se serait réfugié dans une ville d'Algérie où il gèrerait un modeste bar.

Nous plaignons ce malheureux tombé si bas dans l'échelle sociale.

La transformation des établissements Genevay en *Compagnie tunisienne d'alimentation* est chose faite. Le capital d'un million qui a été dépassé, a été entièrement souscrit par des négociants ou producteurs français et, en quantité infime par des particuliers, leurs amis personnels.

Les établissements financiers en ont été tenus à l'écart, malgré les sollicitations de certains d'entr'eux. C'est donc une affaire bien nettement commerciale qui s'est organisée là, dans le but de faire du négoce et non de l'agiotage.

La première réunion des actionnaires a eu lieu le 25 février, M. Fion a été désigné comme commissaire enquêteur.

La Commission du budget, après avoir entendu les délégués du Syndicat de la Presse parisienne et départementale, a décidé, sur la proposition de M. Sembat, rapporteur du budget des Postes et Télégraphes, de baisser de deux à un centime la taxe sur les journaux transportés par la poste.

Il reste à la Commission à statuer sur les demandes d'abaissement de la taxe sur les envois de journaux de France aux colonies et réciproquement.

Le *Gâteau* a été joué cette semaine sur la scène donchétique. La consigne du sieur Jacquoly de fermer au nez la porte de sa salle à notre rédacteur spécial, consigne qui témoignerait d'un accord tacite des auteurs sur ce point avec le Directeur, nous empêche de parler de

cette revue locale comme nous l'eussions désiré.

Nous regrettons pour MM. Candas et Angellos la maladresse de leur débitant de tartine.

On nous dit que le Maroud ouzarien soumis au Bey dans l'affaire d'El-Atki opinerait pour l'acquittement de celui-ci.

Dans sa dernière séance la Chambre de commerce a adressé toutes ses félicitations à M. Mazoyer, Directeur de l'Office Postal, pour la décision qu'il vient de prendre en autorisant les destinataires des colis-postaux à en vérifier le contenu avant d'en prendre livraison, en présence de l'agence qui est chargée, en cas échéant, de constater officiellement les manquants.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Mucédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales. Qu'on se le dise.

Un article de la *Dépêche* relatif aux embellissements en cours d'exécution sur nos avenues de Paris et de la Marine semble nous viser.

Est-ce que ces quelques travaux indiquent un état de prospérité générale? Pas le moins du monde.

Evidemment, la crise aiguë que nous traversons et qui fait sombrer tant de victimes ne peut durer, mais avant de pousser des chants d'allégresse, il convient de regarder un peu les misères qui s'étalent au grand jour et de s'enquérir de celles qui sont ignorées.

Propos de Huitaine (1)

L'affaire Zana - Crime ou accident? - L'enquête d'un policier amateur - Sur les lieux du crime - Témoignages probants - Un bouge à guet-apens - La justice informe.

On a donné de cette affaire des versions qui pèchent toutes plus ou moins par un fond d'in vraisemblance ou d'inexactitude. On a tenté de faire croire à un accident mortel provenant soit du fait de la victime elle-même, soit de toute autre cause.

On a émis l'assertion que Zana, ayant voulu prendre le train de la Goulette à son passage Avenue de Paris, pour économiser, grâce à ce petit truc la modeste somme que ce déplacement eût coûté, se serait cramponné à faux, et se serait blessé mortellement. Une telle hypothèse ne tient pas debout, si elle n'est invraisemblable et quelque peu tendancieuse: elle tendrait à mettre sur le compte de la rapacité juive ce qui n'est qu'un crime flagrant.

Aussi, je ne m'en occuperais pas plus longtemps qu'elle ne le mérite. Pour passer à un tout autre ordre de faits, je demanderais comment on a pu un seul instant croire que Zana se soit acheminé de nuit sur la Goulette pour payer les arriérés d'une maison qu'il n'a jamais louée: on croirait cela s'il avait pris le train dans la matinée, car le locataire le plus consciencieux ne serait pas allé à dix heures du soir déranger son propriétaire pour lui payer le denier à Dieu.

En admettant que Zana ait pris le train et que, par imprudence, il se soit laissé choir par quelque balustrade entr'ouverte, le corps, de par la vitesse acquise, aurait été lancé à quelques mètres de la voie, et non pas à proximité des rails, avec, détail combien curieux? la tête touchant presque à ces rails, et se trouvant juste sous l'endroit couvert par les marche-pieds des wagons.

D'ordinaire, la chute d'un train amène l'écrabouillement complet

(1) Bien qu'étant loin d'être doué du tempérament d'un Vidocq ni du flair d'un Goron, j'ai réussi à mener à bien une manière d'enquête au sujet du crime — je suis persuadé que c'en est un — dont Zana fut la victime. Ayant adressé ce récit à la *Dépêche* pour qu'il fût publié plus tôt dans l'intérêt même de la chose, ce journal n'en a profité que pour en reproduire, sous forme d'*on-dits*, certaines parties. Aussi jugé-jugé bon de l'insérer ici *in-extenso*.

de celui qui en tombe, ou tout au moins de grave fractures à ses membres. Ici, rien, la tête seule est atteinte, et les blessures sont étrangement disposées.

D'abord, un profond coup sur le crâne: on dirait qu'une arme contondante, matraque ou autre, en est la cause. Puis les deux joues trouées comme si des mains vigoureuses avaient cherché à bâillonner Zana pour l'empêcher de crier. Enfin, à la naissance de la gorge, également deux cavités, qu'on dirait causées par une tentative de strangulation.

Chose étonnante! Le corps est trouvé à proximité d'un petit café maure, baraque de piètre apparence, que la victime fréquente d'ordinaire. Dans ce café, il est une espèce de souterrain auquel on accède par une poterne dérobée extérieure donnant sur une manière de petit enclos. Ce souterrain sert clandestinement de lieux de réunion à un tas de fumeurs de chira et de joueurs de cartes, des *Jouffria* (terme arabe qui veut dire variés peu recommandables). Parfois Zana, y jouait gros jeu, perdant et gagnant alternativement.

Le soir du crime, il y était et avait sur lui cent quarante francs et non cinquante. Ayant gagné quelque forte somme, ses partenaires furieux devaient lui avoir cherché querelle, querelle qui se serait terminée par la mort violente de Zana, et son transport à l'endroit où on l'a trouvé.

On l'a bien dévalisé, mais pour donner le change aux enquêteurs on laisse sur lui une somme de dix-neuf francs et sa montre.

Le cafetier, interrogé, a juré ses grands dieux qu'ils n'avaient jamais vu Zana dans son échoppe, alors qu'on y a vu ce dernier bien souvent; et que lui-même disait couramment à ses connaissances qu'il fréquentait ce tripot.

De tout cela il résulte qu'il faut éloigner toute hypothèse d'accident ou de suicide pour ne retenir que celle d'assassinat précédé de vol, foncièrement admissible.

Qu'on se livre à une enquête approfondie à ce sujet: qu'on interroge le tenancier du café et les habitués de sa cave, et il serait étonnant qu'on n'arrive pas à un résultat probant, pouvant satisfaire l'opinion publique, fort mécontente de la tournure qu'on a donnée à cette affaire.

Jos. C. GANOUNA.

L'Actualité Fantaisiste

Députés Rigolards

Pour l'ami CLAUDE BARSAC. On s'amuse ferme au Palais-Bourbon, comme d'ailleurs de tout temps on s'y est amusé. Nos bons légiférateurs ne se fomentent pas la rate; sans doute est-ce pour atténuer les tourments que leur impose la fin prochaine de la présente législature, qu'ils cherchent toutes les occasions de se vouer à la joie: ils se la coulent douce, dirait Gavroche en son trivial et caractéristique langage.

Aussi, l'autre jour, M. Charles Bernard, un socialo de l'extrême-gauche, à l'occasion de la discussion du budget de la guerre grimpe furibond à la tribune, et dénonce un gros fournisseur de fourrages de Tarbes, qui est un ami du Ministre de l'Agriculture, et qui fournit à l'armée des avoines exotiques au lieu d'avoines françaises.

D'ailleurs, dit M. Bernard, je vais remettre à M. le Ministre de la Guerre un peu d'avoine. (Rires). Il verra ce que c'est cette belle denrée.

Sitôt dit que fait. En descendant de la tribune, M. Bernard remet un sachet d'avoine au Ministre. (Nouvelle hilarité.)

Cré farceur, va! Je comprends qu'une douce hilarité ait secoué ces messieurs à en juger par ce que j'ai ri, pour ma part, à la simple lecture de ce compte-rendu.

Sans-doute, ce pince-sans-rire de Charles Bernard devait s'être dit que les meilleurs discours, les plus chaleureuses périodes oratoires n'auraient donné qu'une idée bien peu nette de l'avoine exotique en question.

Aussi, au lieu de s'égosiller en diatribes farouches contre les mauvais débitants

d'une graminée avariée (1), il se munit tout bonnement d'un échantillon d'icelle, et la tourne, en propagandiste par le fait, sous le nez du Ministre, lequel, devant une si convaincante preuve, n'avait qu'à tancer d'importance le gros fournisseur... Le fit-il?

L'idée superficiellement baroque d'un législateur en veine d'inédit est pleine de conséquences. Il nous est permis de laisser entrevoir le jour où quelque ardent défenseur de nos petits pioupious, ému par l'immense rata qui forme l'ordinaire des troupiers, en fera servir cinq cents et quelques gamelles à ses collègues pour les mettre à même d'en apprécier la qualité.

Pourquoi quelque élu de Paris ne gèrerait-il pas un jour ses collègues d'eau de la Seine pour leur faire goûter les délices de l'assimilation microbienne?

Et si, par la suite des temps, un vent d'annexion souffle sur notre Tunisie, le député qu'elle ne manquera pas d'envoyer parmi nos honorables — sera-ce Lecore, sera-ce Candas? — exhibant devant un hémicycle ébahi une fiole de minuscule format, parlera en ces termes:

« Ceci, messieurs, représente l'ultime bouteille de ce fleuve tari que Zaghouan on nommait. Et pendant que je vous parle, mes pauvres frères de Tunisie, errent minables et assoiffés, la langue pendante et la bouche en feu, à la recherche d'un calmant aqueux qui fait, nouveau Bahar, toujours défaut.

« Que ne votez-vous le misérable crédit nécessaire à l'adduction des eaux de la Source Acide, vous savez bien, la source tant fameuse, la panacée universelle, la guérit-tout incomparable, celle à laquelle un dentiste trouva un jour des vertus dentrifères merveilleuses. Laxative, diurétique, anti-rhumatismale, tonifiante, vivifiante, sans rivale; jugez plutôt. »

A ce mot, les huissiers, stylés d'avance, procéderont à une distribution d'eau de la Source Acide à ces messieurs de la Droite, du Centre et de la Gauche.

Je m'aperçois que je viens de faire, en plaisantant, une géniale invention: projet de réclame inédite à l'usage des membres du Parlement.

Aussi vais-je de ce pas faire breveter ma découverte s. g. d. g. (2). J'en cède dès maintenant des licences d'exploitation.

Qui en veut?

Jos. C. GANOUNA.

INFORMATIONS

Les turcos de la mer - La nouvelle proposition.

La proposition de loi de M. Albin Rozet que la Chambre va être appelée à voter en seconde lecture porte, on le sait, dans son article 1^{er}:

« Il est formé en Algérie et en Tunisie un corps de marins indigènes, dit baharia ou tirailleurs de la mer, affectés aux services maritimes et coloniaux et, plus spécialement, aux bâtiments de la marine nationale employés à la défense de l'Afrique du nord. »

L'article 2 édicte qu'il y aura dans chacun des quartiers maritimes de l'Algérie et de la Tunisie une inscription spéciale de musulmans pour les sujets ou protégés français qui volontairement acceptent les obligations et avantages de la présente loi.

L'article 3 dit que tout inscrit maritime musulman, sujet français ou tunisien, s'oblige: 1° à servir pendant trois ans au moins, soit à bord des bâtiments de la flotte nationale; 2° à exercer après sa libération et jusqu'à l'âge de 45 ans au lieu de 50 ans que portait le projet Rozet, une profession maritime soit comme employé à bord des bâtiments de commerce, soit comme pêcheur, batelier, calfat et ouvrier de port; 3° à rester pendant ce même temps à la disposition du ministre de la marine pour être le cas échéant, rappelé en service et employé comme réserviste sur les bâtiments de la marine nationale affectés à la défense de l'Afrique du nord.

L'article 4 énumère ce à quoi ont droit les inscrits maritimes musulmans; la prime d'engagement, la pension de retraite et la haute paye journalière, en cas de rengagement ou de réquisition prévues par le projet primitif sont maintenues dans le projet nouveau; mais sont supprimées: l'allocation journalière spéciale jusqu'à la retraite dans toutes les positions non directement rétri-

(1) Brieux, tressaille d'aise. Ton mot à fait fortune!

(2) Lisez: seus la garantie du Gouvernement. car je ne doute pas qu'un Gouvernement qui se respecte ne mette sous son égide une trouvaille si magnifique, si bien faite pour lui faire concéder les bonnes grâces de tous les députés.

RESTAURANT A LA CARTE
Déjeuners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.
M. GUICHARD recommande au public
sa cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE
Hors concours Exposition Universelle 1900
Président du Jury

TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
EN FUTS. BOUTEILLES & BOCK

SPÉCIALITÉ DES PLATS DU JOUR

buées par l'état et l'exemption partielle ou totale des impôts, taxes personnelles et prestations dus pour les propriétés ou animaux appartenant personnellement aux inscrits, dans les limites du quartier maritime.

L'article 6 nouveau porte que les baharias au service de l'état jouissent en principe de toutes les allocations faites aux marins français; qu'ils ont le même uniforme, sauf les tolérances à déterminer pour la coiffure. Ils peuvent obtenir des décorations comme marins français.

Le projet primitif portait: « Ils concourent avec les marins français pour les décorations. » Comme on le voit, c'est une modification de pure forme.

On sait que la Chambre a voté le budget de la marine. Le chapitre 5 de ce budget « équipage de la flotte » a été adopté avec une augmentation de 469.318 francs proposée par le gouvernement.

M. Lockroy, rapporteur, a motivé en ces termes cette augmentation: « Notre collègue, M. Albin Rozet, a fait une proposition intéressante et qui n'exigerait pas une augmentation de crédits. Il voudrait que sur les côtes de la Tunisie et de l'Algérie, on utilisât les services de la population indigène. Il existe, en effet, un nombre assez considérable d'arabes qui pourraient nous rendre d'utiles services. La marine en emploie déjà quelques uns dans sa flottille en Tunisie. L'expérience est faite et paraît avoir réussi.

Chronique locale et régionale

M. Louis Rey, l'entrepreneur bien connu qui ne compte que des sympathies à Tunis a été cruellement éprouvé la semaine dernière par la mort de son plus jeune fils. Nous le prions d'agréer nos sincères condoléances.

Monastier

La Chasse aux buveurs

Dimanche dernier, vers dix heures du soir, les habitants de la rue Sadi-Carnot ont pu assister à une véritable chasse à l'homme.

Toute la police était mobilisée: spahis, zaptiers, gardes et domestiques du Caïd étaient sur pied et aux aguets aux portes de tous les cafés et débits, arrêtant et emprisonnant tous les Indigènes pauvres qui, pour une raison quelconque y avaient pénétré.

Notre bled n'ayant pas d'épices proprement dites, la plupart des débitants de boissons vendent aussi des épices, des conserves, des pâtes alimentaires, du vin en gros et au détail, bref tous les comestibles, liquides et denrées les plus usuels et les bons et patients consommateurs qui s'approvisionnent chez eux sont en butte à mille ennuis aussi vexatoires qu'arbitraires.

En effet, si leurs domestiques indigènes y pénètrent pour acheter une denrée, un comestible, un liquide quelconque, ils sont appréhendés au corps et mis en prison. Joli tableau et belle perspective pour les maîtres et les valets.

Dimanche, disons-nous, on se serait cru vraiment dans une caserne prussienne, des coups de sifflets stridents déchiraient l'air et les oreilles des passants; quant aux courses furibondes et affolées des agents et autres alguazils, elles faisaient croire aux prophanes, que des crimes horribles venaient d'ensanglanter les rues de notre pauvre bled.

Nous ne sommes pas arabolâtres à Monastier, mais nous estimons que l'on a dépassé la mesure et le but et que les choses ainsi comprises constituent une violation flagrante et absolue de la liberté individuelle et de la liberté commerce, non moins importante.

Est-ce que la loi du 23 janvier 1873, sur l'ivresse publique, n'est par une arme suffisante?

Nous estimons que non seulement elle suffirait si on le voulait, mais qu'elle est pour certains agents de l'autorité, l'arme la plus perfide que l'arsenal et tout le fatras de nos législatures ait mise à la disposition de Dame Thémis et de ses serviteurs.

Les arabophobes sont dans la jubilation, ils exultent, ils boivent

du lait, mais pas des spiritueux, braves gens! Nous le regrettons sincèrement pour eux, car nos protégés n'en deviendront pas meilleurs, bien loin de là!

Cinquante années d'un séjour ininterrompu en Algérie et en Tunisie nous permettent d'apprécier sainement et de bien connaître la mentalité des indigènes de ces deux parties de l'Afrique du Nord.

F. L.

Bizerte

Il suffit quelquefois d'une seule personnalité pour faire sortir tout un pays du sommeil léthargique où il semble plongé.

Ainsi Tebourba était un petit village absolument ignoré.

Il a suffi d'un seul colon pour donner la vie à ce village et attirer l'attention publique sur lui.

En trois ans M. de Beaumont a fait plus que tous les autres colons réunis depuis de longues années implantés dans le pays.

A Bizerte, notre ami Lafitte est en train de remuer la ville.

Si l'on construisait beaucoup par contre, chacun restait chez soi et Bizerte passait pour la plus maussade localité de la Tunisie.

Aujourd'hui elle donne des bals, des fêtes pour après-demain, elle prépare une série de fêtes à l'occasion de la Mi-Carême.

Elle convie les Tunisois à aller jouir du spectacle et s'amuser.

Nombre de nos concitoyens profiteront de l'occasion pour aller revoir Bizerte qui se transforme de jour en jour grâce aux gigantesques travaux qui s'exécutent.

A vendre à St Germain un lot de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres.
Sad, au bureau du Journal.

AVIS

Brevet Tunisien, N° 407.
Messieurs Rouget et Jaget, titulaires du brevet Tunisien N° 407, pour: Système d'appareils pour la transformation des courants alternatifs simples ou polyphasés en courant continu ou inversement, seraient disposés à céder le dit brevet ou à concéder des licences d'exploitation.

Pour renseignements s'adresser à M. R. Valensi, Ingénieur, 22 rue de Russie, Tunis.

Brevet Tuninien N° 361 et Certificat d'addition N° 28 A.

Pour brûleurs intensifs pour éclairage et chauffage par la vapeur d'hydrocarbure. M. Victor Jacques Royer, titulaire du brevet et du Certificat d'addition est disposé à céder ou à concéder des licences d'exploitations.

Pour renseignements s'adresser à M. R. Valensi, Ingénieur 22 rue de Russie, Tunis.

Français marié père de trois enfants demande place quelconque: commerce, administration, gérance.
S'adresser au bureau du journal.

Dame Française demande occupation quelconque: travaux de couture, place de concierge ou gérance de bureau de tabac. Recommandée.
S'adresser au bureau du journal.

Jeune Dame Française, ayant son brevet, donnerait des leçons chez elle ou à domicile.
S'adresser au bureau du journal.

Français polyglotte, connaissant principalement le fond l'Anglais et l'Allemand donnerait, à prix modérés leçons de ces langues à domicile. Recommandé par le journal.
S'y adresser.

GRAND HOTEL DE FRANCE
Place de la Kasbah.
GAUSA

Se recommande aux touristes et voyageurs pour son confort et sa bonne cuisine.

Grande Teinturerie Lyonnaise
J. SORREL
4, Rue d'Allemagne, 4
à côté des Magasins Orosdi-Back
TUNIS
USINE A VAPEUR

HUNYADI JANOS
La meilleure eau purgative naturelle

Demandez dans les Établissements l'Absinthe BERGER
la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

A VENDRE dix obligations tunisiennes à 495 francs net.
S'adresser au bureau du journal de 9 à 11 heures.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Traitement spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

Spectacles et Concerts

Folies-Bergère
DIRECTION: PELLAZA-MERTILLO
11, Rue de Constantine, 11
Anciennement Alcazar
Tous les soirs grand concert par toute la troupe.

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.
Dr Ph. Bernard.

PALUDINE
élixir toni fébrifuge
A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses: Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose
Dépôt: Pharmacie Malackowski, Tunis

DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr.; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes: Avenue de France, 10, Librairie Démolys. — Par correspondance: Bonnenfant, Tunis.

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'Anémie est le **Fer physiologique**. (Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)

Préparateur: CH. MALACKOWSKI, Pharmacien
4, rue d'Allemagne — TUNIS
Laboratoire spécial des médicaments granules et rigoureusement titrés: Glycérophosphates, Kola, etc.

CRÉTÉ ET C^{IE}
à Crétéville

VINS BLANCS ET ROUGES
en gros, demi-gros et détail
Adresser les commandes à Crétéville

A vendre très bon fourrage
prix 7 francs le quintal
Paille 3 fr. 50 le quintal rendu Tunis

Institut Dentaire

Pierre LESCOT
Chirurgien-Dentiste
Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS
Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881.
BUREAUX: 12, Rue de Hollande

TUNIS-HOTEL
12, rue d'Italie, 12
Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

GRAND HOTEL MAXÉVILLE
TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre
Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Maxéville.

RAYMOND VALENSI
Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

DEMANDEZ PARTOUT L'Amer et le Fernet LICAR I

Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury: Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle: Paris 1900.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Saponiné Le Beuf** son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons
Dépôt: Pharmacie NEE

Société des Sables de l'oued Miliane (DE KLÉDIA)

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.

S'adresser à son représentant à la Gare Française



LE MONDE
C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
SIÈGE SOCIAL:

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris
(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locaux et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie **LE MONDE** sont acceptées par le **Crédit Foncier de France**. S'adresser pour tous renseignements, à **M. G. ATTIA**, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE
MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., etc. Confiserie fine
TUNIS - 20, RUE D'ITALIE, 20 - TUNIS

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE DENTIFRICES
des RR. PP.
BÉNÉDICTINS
de SOULAC
A. SEGUIN, BORDEAUX
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900
MODÈLE du FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, **M. AVICE**, place du Tribunal, Tunis

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

DATTES
MANDARINES

Et autres produits tunisiens
Colis-postaux pour tous pays
MAISON : E. TOUZE, 20, RUE D'ITALIE — TUNIS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme ; Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'Étranger.
Elle délivre des chèques et Lettres de Crédit sur tous pays ; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.
La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt. Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.
Elle délivre des bons à l'an rapportant 3 0/0 ; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 ; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).
Ces bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis

OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 1/2 % - 6 mois, 2 1/2 % - un an, 3 %

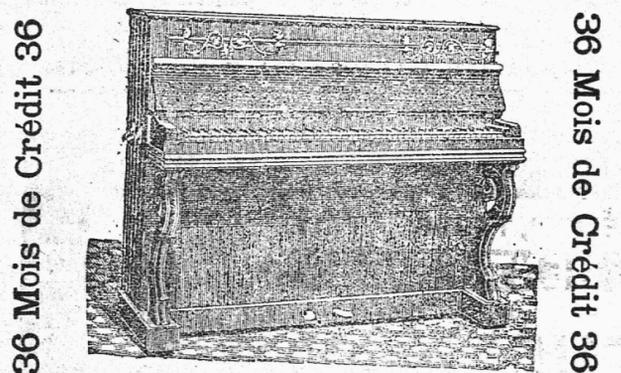
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABES
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ord. de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DEPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 1/2 % - de 6 mois à 1 an 2 1/2 % - de 1 an jusqu'à 18 mois 2 1/2 % - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3 % - de 2 ans au delà 3 1/2 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et d'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

MAISON DESPÉROUX
FONDÉE EN 1888
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLATRE
— « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —
BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

Musique, Pianos, Harmoniums et Instruments divers
M. DURAZZANO
Tunis - 8, Rue Amilcar, 8 - Tunis



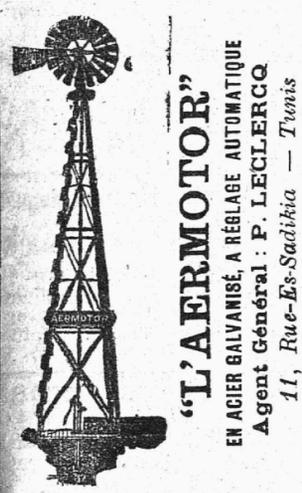
Vente, Location, Echange
Accords et Réparations
SEUL DEPOSITAIRE DES PIANOS BOISSELOT
Dépôt des Editions G. Ricordi & Co

Maison BELAISCH et GOZLAN
MATERIAUX de CONSTRUCTION
Usine à vapeur au DJEBEL-LAHMAR pour la fabrication du meilleur plâtre du pays
Usine à Vapeur à BAB-EL-KHADRA pour fabrication marseillaise de briques de 1^o qualité
Usine à BOU-KAFRA pour fabrication de la renommée chaux semi-hydraulique
CIMENT, TILES, CARREAUX, BOIS, ETC.
Adresser les commandes, 14, rue de Rome — TUNIS ou au siège social à Bab-el-Khadra

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
A. MILITTE
Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS

Pasteurisation des vins
APPAREIL BOURDIL-de Narbonne
S'adresser à M. Fernand ARNAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

DROGUERIE, PEINTURE
HERBORISTERIE
M. CAMISON
11, rue d'Allemagne, TUNIS



"L'ARMOTOR"
EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général : P. LECLERCO
11, Rue-Es-Sadikia — Tunis

TERMINUS-BUFFET-HOTEL
GARE FRANÇAISE
la meilleure situation de Tunis
CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS

M. Louis FOUBERT
Courtier maritime et Commercial
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DEPOTS

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

ÉCURIE CHANTILLY
Tunis — Rue de Norvège — Tunis
Blanc et Mifsud
Pension de Chevaux et de Voitures
ACHAT ET VENTE DE CHEVAUX ET VOITURES
Location de Chevaux, Charrettes anglaises, etc.
Dressage de Chevaux
PROCHAINEMENT
Grand arrivage de Chevaux d'Algérie
A Vendre paire de Chevaux paire de ponneys trotteurs, une jument, un cheval de selle et un attelage pour dame
S'adresser à l'Ecurie Chantilly, rue de Norvège

PAPIERS PEINTS, VITRAUX
La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.
Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.
Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE
F. BERNET
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs, Coléporrhéique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.
Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix ; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

GRANDE BRASSERIE GEORGES
Tenue par B. Mertillo
TUNIS — AVENUE DE LA MARINE — TUNIS
* SALONS RÉSERVES — BILLARD *
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX — LIQUEURS DE MARQUE
GLACES ET SORBETS

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURRY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES
D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Trés peu gazeuse
SOURCE PASTEUR Gazeuse
Dépôts à Tunis :
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Hôtel-Restaurant des Négociants
9, rue Amilcar — TUNIS
PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

MAISON MODÈLE
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et Co**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables. Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplissant avantageusement le pneumatic.
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

C^o Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie

Le vapeur Ville de Sfax Capitaine Bousquet partira directement pour Marseille le... 1902.
Prix des passages pour Sousse : 1^{re} classe : 80 fr. nour. et droits de canal compris ; Pont : 11fr.50 sans nour. ; droits du canal compris
Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'Agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

C^o DE NAVIGATION MIXTE
C^o TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.
— DE BIZERTE tous les vendredis, à 7 h. du matin.
— DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
— DE PALERME, tous les dimanches, 7 heures du matin
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. du matin,
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DEPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.
— POUR BIZERTE-LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
— DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.
Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PRÉLUPÉ

A la Ville de Sfax
11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS
HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPÉRIEURE
Colis-postaux rendus à domicile
Tunisie..... 10 kil. 15 50
France..... 5 — 8 10
10 — 16 95
5 — 8 70
Allemagne, Belgique et Suisse 5 kil. 9 40
Italie, Hollande. 5 — 8 90
Autriche..... 5 — 9 90
Angleterre..... 5 — 10 70
Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin

P. DANA
9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis
Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels ET VI'E-VERSA
Par colis ordinaire 0, 25 par petits Colis 0, 50
Expéditions par grande et petite Vitesse
Embarquements - Débarquements Opérations de douane